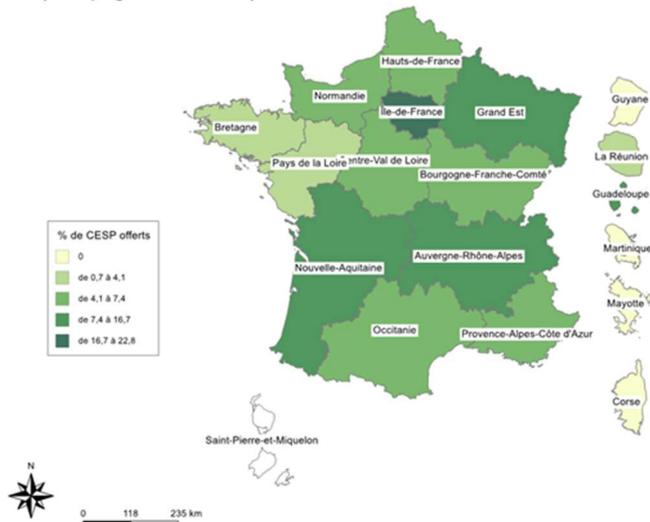


# DONNEES SUR LES CONTRATS D'ENGAGEMENT DE SERVICE PUBLIC CONCLUS AVEC LES ETUDIANTS ET INTERNES EN MÉDECINE ET EN ODONTOLOGIE (CAMPAGNES 2010/2011 A 2023/2024)

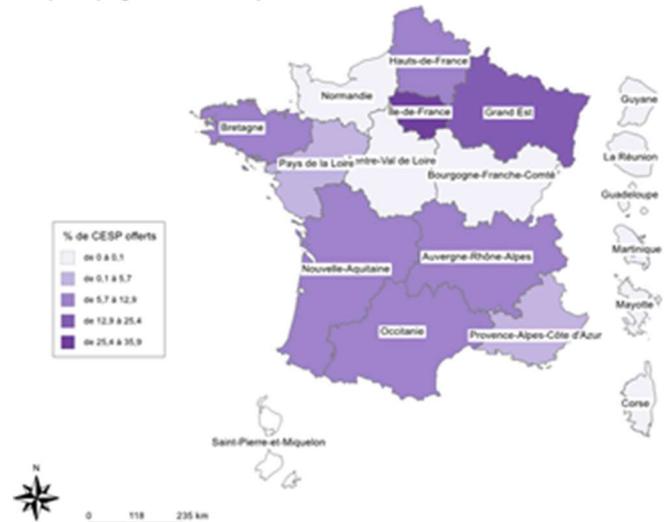
- ❖ 7 627 CESP offerts en médecine entre les campagnes 2010-2011 et 2023-2024.
- ❖ 1 446 CESP offerts en odontologie entre les campagnes 2013-2014 et 2023-2024.

Répartition régionale des CESP offerts en Médecine (Campagne 2023-2024)



**22,8 %** des CESP Médecine offerts en Ile de France.

Répartition régionale des CESP offerts en Odontologie (Campagne 2023-2024)



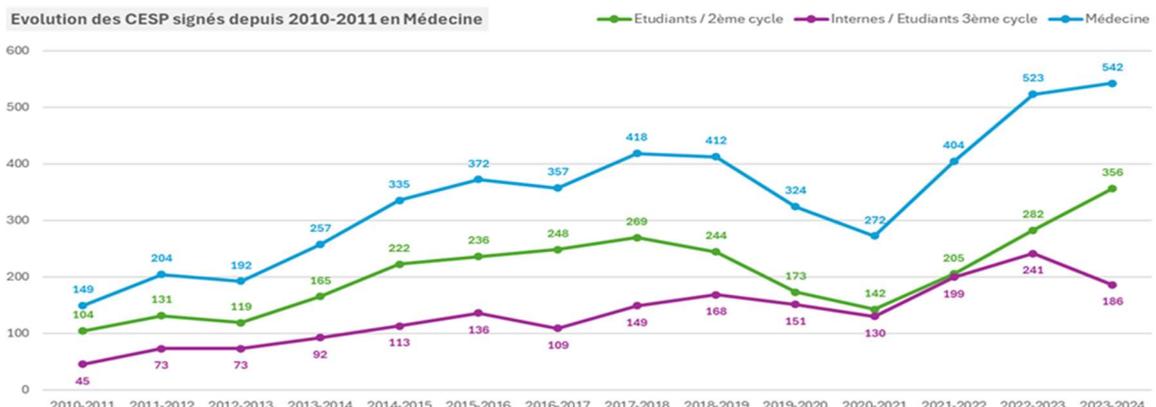
**35,9 %** des CESP offerts en odontologie dans la région Ile de France.

- ❖ 2023-2024 : 644 candidats sélectionnés en médecine / 110 candidats en odontologie.

Toute discipline confondue, le nombre de candidats sélectionnés a fortement augmenté sur les trois dernières campagnes, passant de 38 candidats en 2020-2021 à 549 en 2021-2022, 706 en 2022-2023 et 754 en 2023-2024. Le rapport entre candidats sélectionnés et contrats offerts, qui était alors de 47,6 % en 2020-2021, atteint 79 % en 2023-2024.

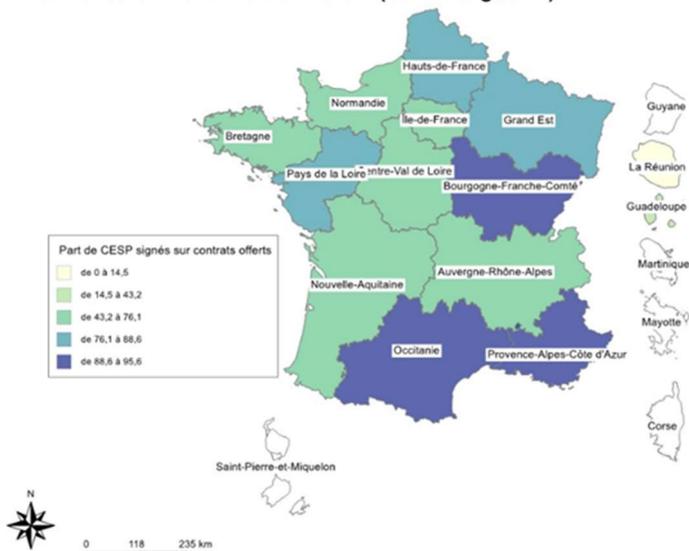
- ❖ 2023-2024 : 542 CESP signés en médecine / 87 CESP en odontologie.

- Forte augmentation du nombre de contrats signés depuis 2020-2021, hormis sur la dernière campagne pour les CESP en odontologie.



**Les contrats signés en médecine** représentent **62,4 % des contrats offerts** en 2023-2024 (contre 42,6 % en 2020-2021) et **75,9 % des contrats offerts en odontologie**, contre 37,5 % en 2020-2021.

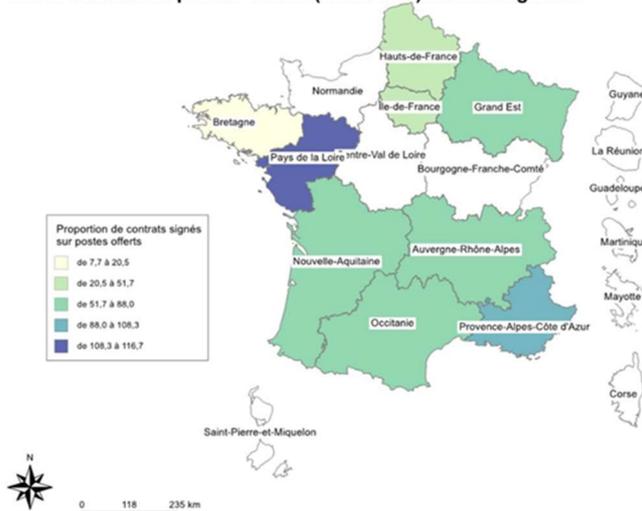
**Proportion de contrats signés en Médecine (Campagne 2023-2024) sur le nombre de contrats offerts (avant fongibilité)**



En médecine, les ratios contrats signés sur le nombre de contrats offerts les plus importants sont observés en PACA (95,6 %), en Bourgogne-Franche-Comté (92,1 %) et en Occitanie (91,8 %), contre le ratio le plus faible pour Antilles-Guyane (28,9 %).

En odontologie, où le nombre de postes offerts est faible, les Pays de la Loire sont les seuls à avoir pourvu à 116,7 % (7 signatures pour 6 postes offerts au départ), PACA a pourvu à 100 % mais sur un seul poste.

**Proportion de contrats signés en odontologie sur le nombre de postes offerts (2023-2024) avant fongibilité**

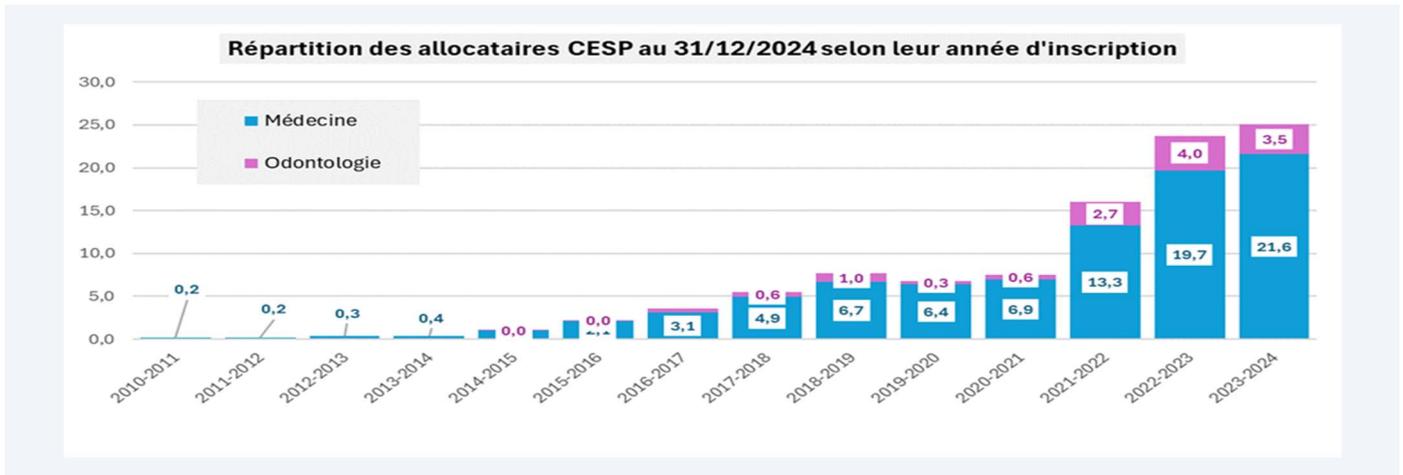


(\*) Le principe de fongibilité dans l'attribution des CESP, a été créé par le décret n°2011-1542 du 15 novembre 2011 modifiant le décret n°2010-735 du 29 juin 2010, prévoyant que les contrats non conclus à une date fixée chaque année feraient l'objet d'une nouvelle répartition entre les UFR mais aussi entre la liste des CESP pour les étudiants en médecine et celle pour les internes de la même discipline. Les postes non pourvus d'un côté peuvent donc être proposés de l'autre, au sein d'une même UFR et également entre UFR depuis 2011-2012.

**❖ Au 31 décembre 2024 : 2 490 contrats CESP sont en cours.**

Près de la moitié des contrats en cours (48,8 %) sont issus des deux dernières campagnes, avec 23,7 % pour 2022-2023 et 25,1 % pour 2023-2024.

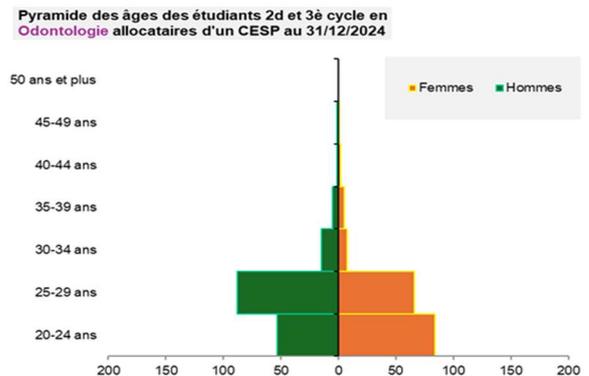
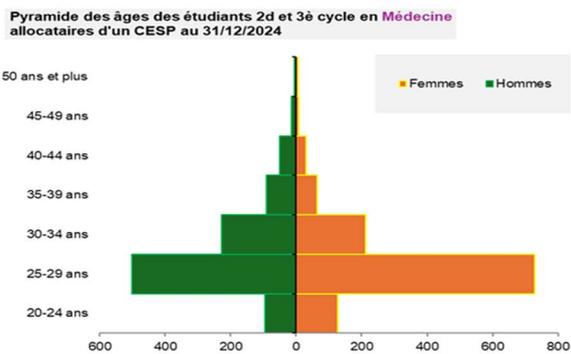
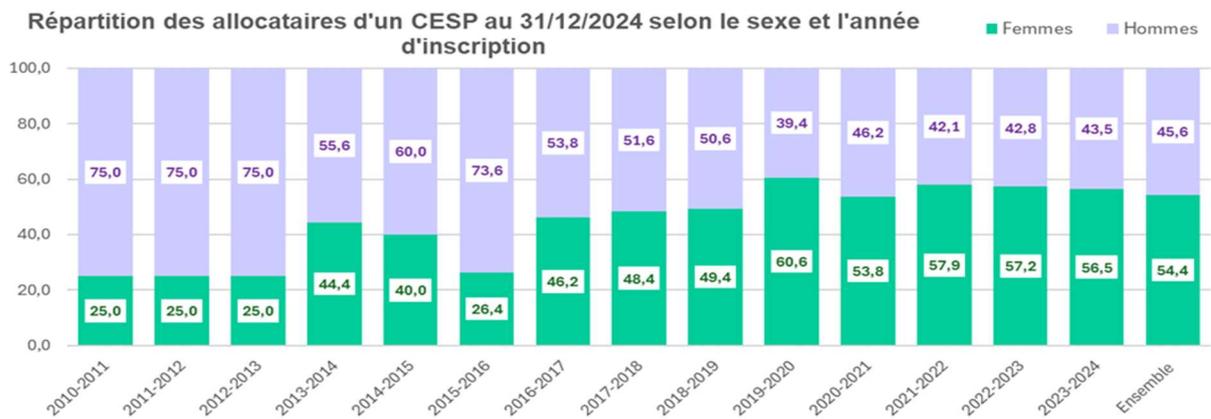
- **86,8 % des contrats en cours au 31/12/2024 concernent un CESP en médecine**
- **86,3 % des allocataires sont étudiants en 3<sup>ème</sup> cycle.**



**Aide à la lecture :** 21,6 % des allocataires actuels du CESP sont des étudiants (2e ou 3e cycle) de médecine inscrits en 2023-2024 »

- Tous statuts et disciplines confondus, **les allocataires de CESP attirent davantage les femmes ces dernières années**, elles représentent 53,9 % en 2024 et cette proportion est en augmentation de 6,6 points depuis 2017.

Parmi les 2 161 contrats d'étudiants en médecine en cours au 31 décembre 2024, la répartition homme/femme selon l'année d'inscription confirme la prépondérance des hommes dans les premières campagnes et la tendance à une inversion à partir de 2019, mais en légère baisse sur les deux dernières campagnes universitaires.

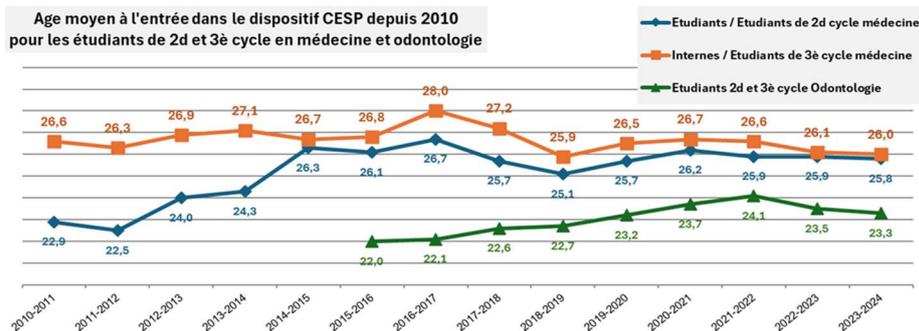


✓ **Médecine** : moyenne d'âge **29,7 ans**

✓ **Odontologie** : Moyenne d'âge **26,5 ans**

S'agissant de **l'âge moyen des étudiants à l'entrée dans le dispositif**, les étudiants en troisième cycle de médecine demeurent les plus âgés mais depuis 2018-2019, les écarts se rétrécissent fortement.

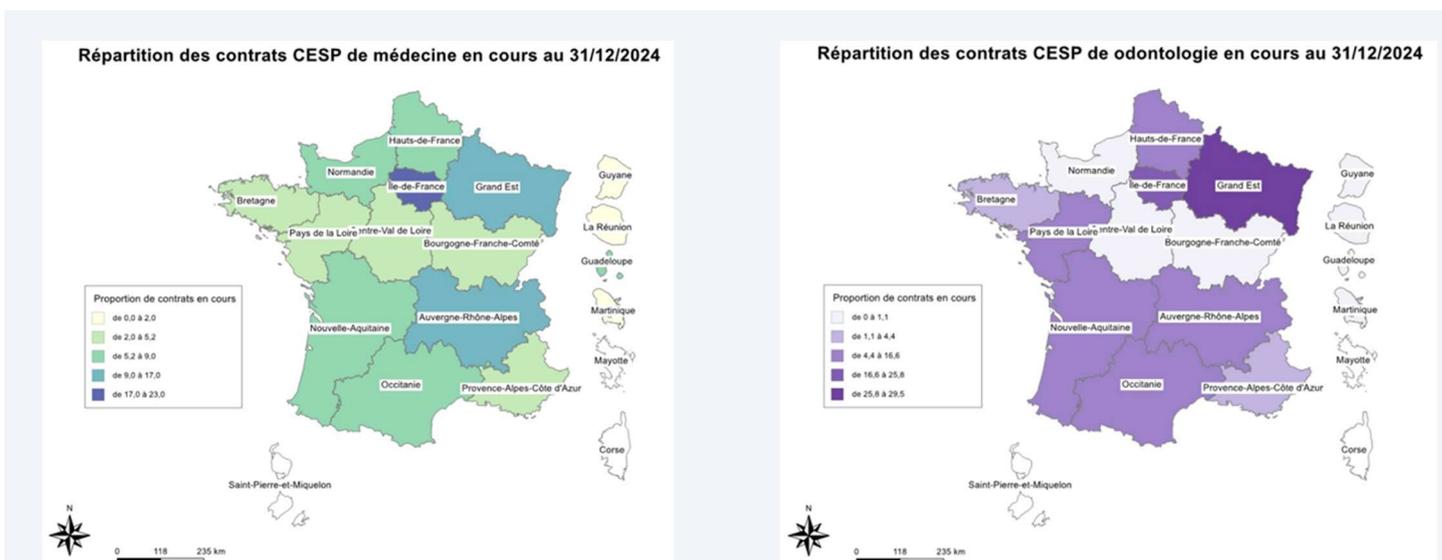
Les étudiants en odontologie voient leur âge moyen d'entrée dans le dispositif s'accroître depuis 2015-2016 (année universitaire où l'effectif est au moins égal à vingt), passant de 22 ans en 2015 - 2016 à 23,3 ans en 2023-2024, âge moyen en baisse depuis 2021-2022.



✓ **75,9 % des allocataires sont des étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle en études médicales**

Parmi ces 1 889 étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle relevant de 26 spécialités, quel que soit le DES, 90,3 % d'entre eux concerne la spécialité de médecine générale (90,9 % pour les hommes et 90 % chez les femmes).

✓ **Répartition régionale des étudiants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle allocataires d'un CESP**



S'agissant des CESP en médecine, 23 % des allocataires sont en Ile de France.

En odontologie, la région Grand-Est se démarque, avec 29,5 % des contrats en cours suivie par la région Ile de France, avec 22,2 % des allocataires.

❖ **Durée de contrat des allocataires CESP** : au 31 décembre 2024, toutes disciplines et statuts confondus, les étudiants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle perçoivent une allocation depuis **3,6 ans en moyenne**.

- ✓ **CESP médecine : 3,7 ans** (étudiants 2<sup>ème</sup> cycle : 1,6 an et étudiants 3<sup>ème</sup> cycle : 4 ans).
- ✓ **CESP odontologie : 3,1 ans** (étudiants 2<sup>ème</sup> cycle : 1,3 an et étudiants 3<sup>ème</sup> cycle : 3,6 ans).